



## Médias

### Télévision numérique terrestre (TNT) : derrière l'écran des 18 chaînes

La TNT permet l'accès gratuit à 17 chaînes de télévision auxquelles il convient d'ajouter Canal+ dont quelques émissions sont diffusées en clair. Voici un tour d'horizon de ce nouveau paysage télévisuel en nous intéressant aux entreprises propriétaires.

**TF1** : l'actionnaire majoritaire du groupe TF1 SA est le groupe Bouygues (42,9 %). Le capital est ouvert au public pour 32,2 %. Parmi les autres actionnaires : J-P. Morgan (10,1 %), Putnam Investmet Management (5,0 %), Sanford C. Bernstein (4,7 %), les salariés du groupe (3,7 %)...

**France 2, France 3 et France 5** : ces trois chaînes font partie du groupe France Télévisions SA dont le capital est détenu exclusivement par l'État français.

**Canal+** : le groupe Canal+ est une filiale à 100 % du groupe de médias européen Vivendi.

**Arte France** : France Télévisions SA (45 %), l'État français (25 %), le groupe Radio France (15 %) et l'INA (15 %).

**M6** : le principal actionnaire du groupe M6 SA est RTL Groupe SA (48 %), lui-même filiale audiovisuelle du groupe de médias allemand Bertelsmann (propriétaire de 90 % du capital). Le groupe Suez, actionnaire majoritaire à la création de la chaîne, ne possède plus que 5 % du capital.

**Direct 8** : la chaîne appartient au groupe Bolloré Média, filiale à 100 % du groupe Bolloré.

**W9** : la chaîne fait partie du groupe M6.

**TMC** : la Société Monte Carlo Participations détient 80 % du capital et la principauté de Monaco 20 %. La Société Monte Carlo Participations appartient pour 50 % au groupe TF1 et pour 50 % à AB Groupe. L'actionnaire principal d'AB Groupe est Claude Berda, mais le groupe TF1 possède également 33 % d'AB Groupe.

**NT1** : la chaîne est détenue à 100 % par ABSat SA, filiale télévisuelle d'AB Groupe (on retrouve ainsi le groupe TF1).

**NRJ 12** : le capital de NRJ Groupe est notamment détenu à 40 % par Sonopar (dont Jean-Paul Baudecroux possède 95 %), à 33 % par Jean-Paul Baudecroux et à 3 % par Max Guazzini.

**LCP Assemblée nationale/Public Sénat** : appelée la « chaîne parlementaire », il s'agit d'une chaîne de télévision publique française créée par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

**France 4** : France Télévisions SA (89 %) et Arte France (11 %).

**BFM TV** : chaîne d'information en continu, elle fait partie de Next Radio TV, groupe audiovisuel français (Alain Weill).

**I Télé** : également chaîne d'information en continu, elle appartient au groupe Canal+, filiale à 100 % de Vivendi.

**Europe 2 TV** : chaîne musicale de Lagardère Active.

**Gulli** : chaîne pour la jeunesse qui appartient également à Lagardère Active.

#### Les principaux groupes privés

Bertelsmann : M6 et W9.  
Bolloré : Direct 8.  
Bouygues : TF1, TMC, NT1.  
Lagardère : Europe 2 TV et Gulli.  
Vivendi : Canal+ et I Télé.



## Politique

### Les députés sous le feu des statistiques

Pour Patrick Roger (*Le Monde* du 21 février 2007), le cumul des mandats, au-delà de l'absentéisme qu'il provoque, « *bloque le renouvellement fluide des élus et des élites et modifie l'élaboration même de la loi, puisque, derrière la majorité des parlementaires – toutes tendances confondues – sommeille un élu local* ».

Plus précisément, à l'Assemblée nationale, sur 577 députés, seuls 68 n'exercent aucun autre mandat (12 %). Parmi les députés, on compte 281 maires, 142 conseillers généraux dont 16 présidents, 67 conseillers régionaux dont 6 présidents. Sous la III<sup>e</sup> République, le cumul des mandats concernait 36 % des parlementaires ; 42 % sous la IV<sup>e</sup> et 85 % sous la V<sup>e</sup>.

Une autre particularité de l'Assemblée nationale est de n'être guère représentative de la société française. Actuellement, elle compte 87 % d'hommes et 13 % de femmes. En outre, les

députés sont plutôt âgés : seulement 16 % ont moins de 50 ans ; 39 % ont entre 50 et 60 ans ; 45 % ont plus de 60 ans.

Enfin, en se référant aux résultats des élections législatives de 2002, on constate, du fait du scrutin majoritaire, que les partis sont inégalement représentés : avec au total 33 % des voix, l'UMP obtient 62 % des députés (358) ; le PS, par contre, réalise 24 % des voix et possède 24 % des députés ; à l'opposé, avec 12 % des voix, l'extrême droite n'a aucun élu.

Source : *Le Monde* dossiers et documents de mai 2007.



## Gérontologie

### Le Conseil général élabore son schéma

Le Conseil général s'est fixé comme objectif d'élaborer son Schéma départemental en faveur des personnes âgées d'ici la fin de l'année. A cet effet, suite à un appel d'offres, il a retenu la candidature du CEAS et l'a missionné pour un appui méthodologique.

Quatre groupes de travail se sont mis en place :

- 1) Soutien à domicile.
- 2) Etablissements d'hébergement.
- 3) Articulations domicile/établissement, coordination et réponses alternatives.
- 4) Prévention, recherche et innovation.

Ils réunissent quelque 80 acteurs gérontologiques du département. Chaque groupe de travail tient trois ou quatre rencontres. Le CEAS peut diffuser les comptes rendus à ses adhérents qui seraient

intéressés. Chacun est également invité à transmettre au CEAS ses réflexions, ses analyses, ses propositions, par rapport à tout ce qui touche les personnes âgées dans le département.

A la suite de cette première phase, une réunion de restitution, ouverte à tous les élus et acteurs gérontologiques, sera organisée entre le 18 juin et le 3 juillet dans chacune des zones d'action sociale. Ces rencontres permettront aux participants de réagir sur les constats, analyses et préconisations issus des quatre groupes de travail.

Les membres adhérents du CEAS sont invités à participer à la réunion prévue dans leur territoire (prendre contact avec le CEAS pour avoir la date, l'heure et le lieu).

#### La pensée hebdomadaire

« Il y a vingt ans, quand on ne savait pas régler un problème, on créait une commission ; aujourd'hui on crée un fichier. Ce n'est pas forcément une réponse. Et cela devient gênant car la population s'y habitue. Il y a une sorte d'endormissement. Un jour, certains fichiers vont réellement poser des problèmes de liberté et nos concitoyens ne s'en émouvront plus ».

Alex Türk, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,  
« La CNIL dénonce l' "endormissement" sur les libertés » (entretien), *Le Monde* du 18 avril 2007.